

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGEAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 032-647/16/CM

■ Opération d'Aménagement en Interface - Vallée de l'Huveaune - Commune d'Aubagne - Création d'une opération et affectation d'une autorisation de programme.

URB 16/541/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les documents de planification récemment approuvés, notamment les SCOT de MPM et de PAE, identifient des secteurs stratégiques qui ont vocation à être le support du développement des emplois et de logements.

La Vallée de Huveaune, véritable axe de développement majeur de 20km environ, reliant la Ville de Marseille et la Ville d'Aubagne, est l'un d'entre eux

La Vallée de l'Huveaune a accueilli un développement urbain sans réelle planification et nécessite une véritable stratégie de développement. Ce couloir de liaison entre Marseille-Provence-Métropole et le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est un des lieux d'accueil privilégié des activités économiques diverses. Il comprend des lieux de vie qui sont aussi à redynamiser (habitat, services).

Cette vallée est un secteur d'enjeux environnementaux capital qui croisent la question des risques naturels ainsi que celle des risques technologiques et de la pollution. Néanmoins, les points forts de cette vallée sont nombreux : une bonne accessibilité métropolitaine, des atouts paysagers à révéler, une économie dynamique, un potentiel de foncier mutable important mais à accompagner.

Les études engagées récemment ont permis d'instruire l'état des lieux de la Vallée de l'Huveaune, ses atouts, ses contraintes et de faire émerger un changement d'échelle avec trois axes qui guideront la construction d'un schéma de référence :

- une vallée nature support d'usages contemporains,
- une vallée d'économie productive et résidentielle,
- une vallée habitée interconnectée et intensifiée.

Sur cette base, la mise en projet du territoire peut être qualifiée par des orientations générales comprenant :

- système de parc et d'espaces verts prenant appui sur du fleuve,
- concept de mobilité articulé autour de pôles multimodaux de déplacements,
- une gamme de site économique organisée dans une logique de complémentarité,
- un potentiel d'accueil résidentiel à conforter et à développer.

Ces orientations doivent être naturellement accompagnées par des équipements publics indispensables au fonctionnement global de ce territoire.

La convergence des enjeux et des ambitions spécifiques à la Vallée fait apparaître quatre séquences principales d'intervention, caractérisées par des sites stratégiques, des espaces de renouvellement ou de développement, ainsi que des pistes de programmation.

Parmi ces 4 séquences figurent le secteur d'Aubagne, centralité du pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2016

Cinquième ville du département, Aubagne doit conforter sa position de centralité de secteur tout en assumant son rôle de « porte de la Vallée de l'Huveaune ».

Le projet de PLU, qui a été soumis à enquête publique, a identifié de nombreux projets en particulier dans le secteur centre-ville où une intervention globale et coordonnée est indispensable.

Dans ce champ d'intervention, une restructuration du secteur du « Bras d'or », véritable zone de rotule Urbaine entre l'axe de la vallée de l'Huveaune et le centre-ville d'Aubagne, apparaît indispensable au fonctionnement de l'ensemble.

Ce site constitué par divers équipements vieillissants et isolé du fonctionnement du centre doit être réorganisé via une opération d'aménagement L -300-1 du Code de l'Urbanisme pour la mise en œuvre d'un projet urbain qui pourra accueillir à terme, des équipements nécessaires au fonctionnement du secteur avec un rayonnement supra communal voire métropolitain avec notamment :

- des équipements publics dont notamment un centre des congrès
- des logements et Hôtellerie
- des commerces

Cette opération d'aménagement urbain qui s'inscrit dans une stratégie globale du traitement et de développement de la vallée de l'Huveaune à l'échelle métropolitaine, relève manifestement de l'intérêt métropolitain.

Par ailleurs il convient d'engager des premières études de préfiguration d'opérations d'aménagement et d'équipements de loisirs mais aussi sportifs affirmant le rôle de centralité de la ville d'Aubagne.

Ce dispositif constitue donc une première phase opérationnelle dans la requalification, l'aménagement et l'équipement de ce secteur de la vallée de l'Huveaune et du pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 et du 28 avril 2016 de délégation de compétences du Conseil de la Métropole aux Conseils de Territoire ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire d'Aubagne du 22 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2016

Considérant

- Qu'il convient d'accompagner le développement de la Vallée de l'Huveaune et son interface avec la commune d'Aubagne.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création d'une opération d'aménagement n° DUFH – 16/06 « Interface Vallée de l'Huveaune/commune d'Aubagne » n° DUFII-16/06 et d'une affectation d'une autorisation de programme AP n° 6 d'un montant de 15.0000.000 euros, permettant d'engager la restructuration de l'îlot du "bras d'or" et les études de préfiguration nécessaires à la requalification de ce secteur ainsi que celles préalable à une opération l'aménagement d'équipements à vocation de loisirs et sportifs.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 – Sous Politique C 140 – Fonction 515 - Chapitre 20,23 et 204.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

- Année 2016 : 250 000 euros
- Année 2017 : 2 000 000 euros
- Années suivantes : 12 750 000 euros

Article 3 :

Est déclarée d'intérêt métropolitain l'opération d'Aménagement urbain du site des « Bras d'Or » sur la commune d'Aubagne en Interface avec la Vallée de l'Huveaune.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du territoire,
SCOT, Schéma d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2016